

Triotech



RAPPORT ANNUEL

Triotech Amusement inc.

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Exercice du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement	3
Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants	3
Parties des chaînes commerciales et des chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer ce risque et le gérer.	3
Ensemble des mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants	4
Ensemble des mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités et des chaînes d'approvisionnement	4
Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants	4
Évaluation de l'efficacité des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants des chaînes commerciales et des chaînes d'approvisionnement	4
Approbation du rapport	5
Attestation du rapport.....	6



Introduction

Conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, Triotech Amusement inc. soumet son rapport annuel pour son dernier exercice financiers, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement

Triotech Amusement inc. (ci-après : « Triotech ») est une personne morale canadienne en affaires depuis 1999. Elle se spécialise dans la conception, la fabrication et la vente d'attractions multimédias interactives.

La grande majorité de nos clients et partenaires se situent à l'extérieur du Canada, en Asie et dans l'Union Européenne. Le réseau de clients de Triotech se partage entre des acheteurs de produits et des acheteurs de projets. Les produits sont des attractions produites à la chaîne et vendues à de plus petits clients. Les projets quant à eux, consistent à la personnalisation d'attractions existantes plus grandes pouvant accueillir plusieurs centaines d'utilisateurs par jour.

Le siège social de Triotech est situé dans la ville de Joliette au Québec. Elle compte également un établissement à Montréal, un établissement en Bretagne (France) et à Hong Kong. Elle possède également une entité aux États-Unis.

Triotech s'approvisionne auprès de divers partenaires pour des pièces technologiques et des pièces primaires. La plupart des fournisseurs de Triotech ont une place d'affaires en Amérique du Nord ou en Europe. Ce sont des fournisseurs récurrents depuis plusieurs années. Nos fournisseurs sont donc, pour la plupart, assujettis aux règles commerciales les plus élaborées en Amérique du Nord et en Europe.

Politiques et processus de diligence raisonnable relatifs au travail forcé et au travail des enfants

En date du présent rapport, Triotech ne dispose pas de politique relative à la prévention du travail forcé et au travail des enfants.

Toutefois, malgré l'absence de politique adoptée, les employés de Triotech interagissant avec les différents clients et partenaires ont des discussions ouvertes et franches avec ceux-ci concernant l'importance du respect des conventions internationales relatives aux conditions de travail et au cadre réglementaire reconnu internationalement.

Certaines ententes prévoient des clauses spécifiques à l'interdiction complète et totale du travail forcé et du travail des enfants.

Il est dans l'intention de l'entité de mettre en place un ou des politiques spécifiques concernant la prévention du travail forcé et du travail des enfants, au cours de ses deux prochains exercices.

Parties des chaînes commerciales et des chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer ce risque et le gérer.

En date de la soumission de ce rapport, Triotech n'a pas identifié des chaînes commerciales ou des chaînes d'approvisionnement qui comporteraient un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants.

À quelques reprises dans l'année, Triotech envoie du personnel dans les établissements de nos fournisseurs, clients et partenaires. Ces visites permettent de valider la conformité des services rendus avec les ententes prises ainsi que les valeurs de Triotech. Suivant chaque visite, le ou les employés doivent présenter leurs conclusions verbalement à leur équipe et leur gestionnaire immédiat.



Ensemble des mesures prises pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants

En cas de constatation d'une problématique lors d'une visite périodique par un employé de Triotech, le gestionnaire nouvellement informé doit adresser ladite problématique avec son propre supérieur et le tiers visé dans les meilleurs délais.

Les mesures pouvant être prises vont de l'enquête par Triotech à la suspension de l'entente avec le tiers. Dans le cas où la situation ne serait pas réglée par le tiers à la totale satisfaction de Triotech, nous terminerions l'entente sans autre avis ni délai.

Dans les cas les plus graves, Triotech avertira les autorités compétentes au Canada et/ou dans le pays où se situe le tiers visé. Triotech offrira également son entière collaboration auxdites autorités.

Ensemble des mesures prises pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par toute mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre des activités et des chaînes d'approvisionnement.

Vu l'absence de problématique identifiée en date de la soumission du présent rapport, aucune mesure n'a dû être prise.

Formation donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants

Lors de l'exercice visé par le présent rapport, aucune formation n'a été donnée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants.

Une formation interne sera préparée par notre conseiller juridique interne pour les chefs de départements traitant avec des partenaires au cours de l'exercice 2025-2026.

Évaluation de l'efficacité des efforts pour éviter le recours au travail forcé ou au travail des enfants des chaînes commerciales et des chaînes d'approvisionnement

En date de la soumission du présent rapport, malgré les projets en cours et le développement de politiques et de formations, nous n'avons pas mis en place un processus d'évaluation précis de l'efficacité de nos efforts.



Approbation du rapport

Je soussignée, Luc Gagnon, Vice-Président – Finances pour Triotech Amusement inc. sis au 780 rue Marion, Joliette, province de Québec, district de Joliette, Canada, J6E 8S2, approuve au nom du corps dirigeant de l'entité le présent rapport et son contenu.

J'AI LE POUVOIR DE LIER L'ENTITÉ.

Le 27 mai 2025 à Joliette

Luc Gagnon, Vice-Président – Finances
TRIOTECH AMUSEMENT INC.





Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'AI LE POUVOIR DE LIER L'ENTITÉ.

Le 27 mai 2025 à Joliette



Luc Gagnon, Vice-Président – Finances
TRIOTECH AMUSEMENT INC.

